

Comprendre les acquisitions massives de terres dans le monde aujourd'hui

Gérard Chouquer

directeur de recherches au CNRS
France internationale Expertise Foncière

SUMMARY

Understanding the global issue of land grabbing today.

This presentation examines the global phenomenon of land grabbing. Considering the difficulty of identifying and assessing the geographical scale of the issue, the paper provides tools for the observation and description of land grabbing. The new economic model underlying recent negotiations over land lies in the fact that the land is now governed by firm agriculture and that the new economic model has put an end to the agricultural exception. The legal and anthropological dimensions of land grabbing show us how action and intervention have been impeded by different conceptions of land and property among economic actors, development agents, governments, guarantors, and (at the end of the chain) local producers. Using tables and maps to illustrate the issue, this paper describes a rapidly changing global rural world in which codes of conduct have failed to ensure compliance with regulations, which are also inadequately defined.

Depuis la révélation publique des contrats de Daewoo et Varun International avec l'État malgache en fin 2008, un brutal coup de projecteur a été donné sur le phénomène des acquisitions de terres. Le président de Madagascar, apprenait-on à cette époque, voulait louer à une entreprise sud-coréenne, *Daewoo*, un million trois-cents mille hectares du sol malgache pour des projets agro-industriels. Il s'agissait de cultiver sur place des productions destinées au marché coréen. Après trois mois de crise, au moment de la chute du gouvernement de Marc Ravalomanana, et comme si cela ne suffisait pas, la presse et les médias révélèrent qu'un autre contrat était également en cours, cette fois avec l'entreprise indienne *Varun International*. Cet autre contrat portait sur 465 000 hectares. Le total des deux contrats donnait la superficie vertigineuse de 1 765 000 hectares (soit 17 650 km²). Cela représentait une surface équivalente à quatre départements français ou encore plus de la moitié de la Belgique, ou presque toute la Slovaquie, etc.

Bien que ces deux contrats aient été suspendus, en raison de la chute du gouvernement de Marc Ravalomanana, l'attention sur le *land grabbing* était définitivement attirée. Le mouvement est devenu mondial et le sujet des acquisitions massives de terres se trouve aussi bien à l'agenda des chefs d'États, qu'à celui des institutions mondiales, ainsi qu'au programme des innombrables associations et ONG qui luttent contre « l'accaparement des terres ».

Description et ampleur du phénomène

Pour définir le phénomène des acquisitions massives de terres qui a pris beaucoup d'ampleur en quelques années, il paraît nécessaire de conjuguer au moins plusieurs éléments parmi la liste suivante : le gouvernement du pays hôte manifeste le désir d'attirer les investissements étrangers en complément des investissements nationaux ; la terre est acquise par une entité étrangère au pays concerné, personne ou organisme, avec, quelquefois, une nette participation de l'État étranger ; la négociation impose un montage à plusieurs niveaux d'intermédiaires ; les superficies concernées doivent dépasser certains seuils et tendre vers la concentration ; enfin l'acquisition s'inscrit dans un processus de transformation radicale des structures agraires locales en lien avec un projet agro-industriel.

Il est difficile de dresser un bilan chiffré du phénomène. Il faudra attendre de disposer du détail des recensements approfondis que le *Land Matrix Partnership* effectue pour mesurer l'ampleur du phénomène. Mais les premiers résultats commencent à être communiqués. Le total des annonces est vertigineux : sur 2012 contrats recensés et qui couvrent la période 2001-2011, les annonces d'acquisitions porteraient sur un peu plus de 228 millions d'hectares, soit 5 fois plus que le total donné par la *Banque mondiale* en 2010. Mais il s'agit d'annonces et il semble nécessaire de faire la part entre l'annonce, l'acquisition (portant sur une superficie beaucoup plus restreinte), et la mise en exploitation (encore plus étroite), selon des échelles assez différentes entre elles.

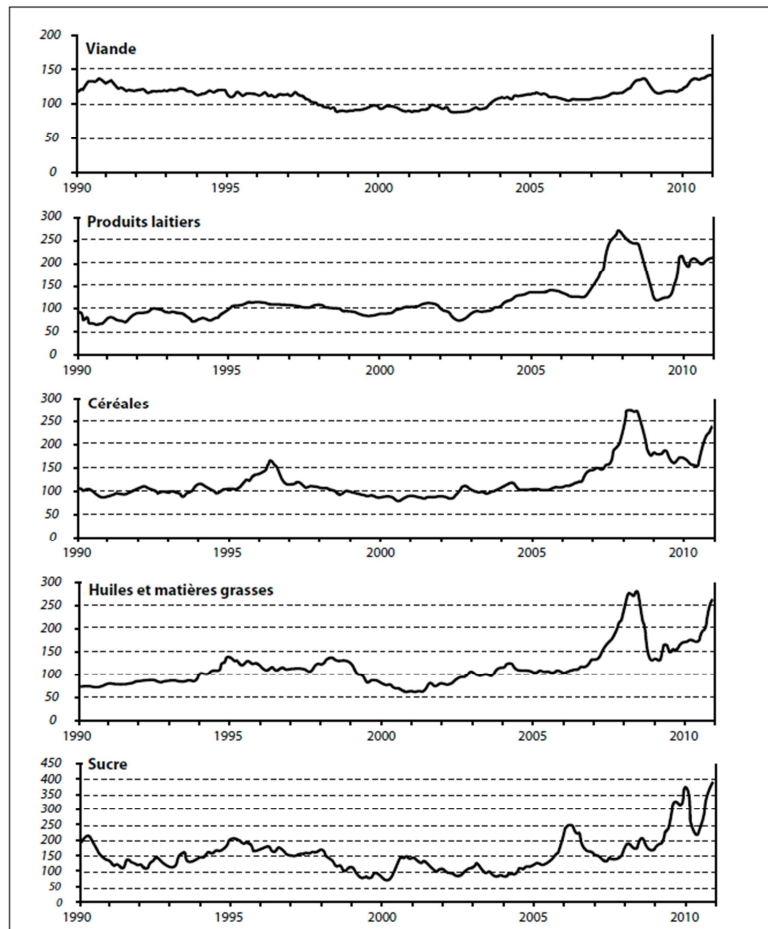
Les chiffres sont souvent contradictoires. Dans une étude technique de cette question, j'ai montré qu'il fallait tenir compte de onze niveaux de référence différents afin de savoir de quel chiffre on parle : la superficie globalement offerte à l'investissement par le pays (*Global investment area*), les zones à investir en priorité (*Priority investment area*), les zones en cours de négociation (*Negotiated area*), les options sur des concessions futures (*Optional investment area*), les concessions actées par une location (*Leased area*), les réserves foncières (*Reserved land area*), les zones de projet (*Project area*), les périmètres agro-industriels ou irrigués (*Irrigated area ; pivot area*), les périmètres expérimentaux (*Experimental area*), les périmètres industriels ou emprises d'usines (*Industrial area*), enfin les zones de réinstallation (*Resettlement area*).

Aujourd'hui, les points chauds des acquisitions massives de terres sont les pays d'Afrique subsaharienne, avec des mentions spéciales pour la Sierra Leone, le Liberia, le Mali où la zone dite de l'Office du Niger concentre un nombre important de projets, la République Démocratique du Congo, le Soudan, l'Éthiopie, la Zambie ; les pays d'Europe de l'Est et la Russie ; ensuite les pays d'Amérique latine, notamment le Brésil et l'Argentine ; enfin les pays d'Asie, notamment ceux d'Asie du Sud-Est et ceux des archipels (Indonésie, Philippines). Cependant, le phénomène commence à susciter de l'attention dans des pays où on ne l'attendrait pas, comme le Canada où le Parlement est conduit à en débattre.

L'accélération du phénomène est liée à la conjonction de deux crises

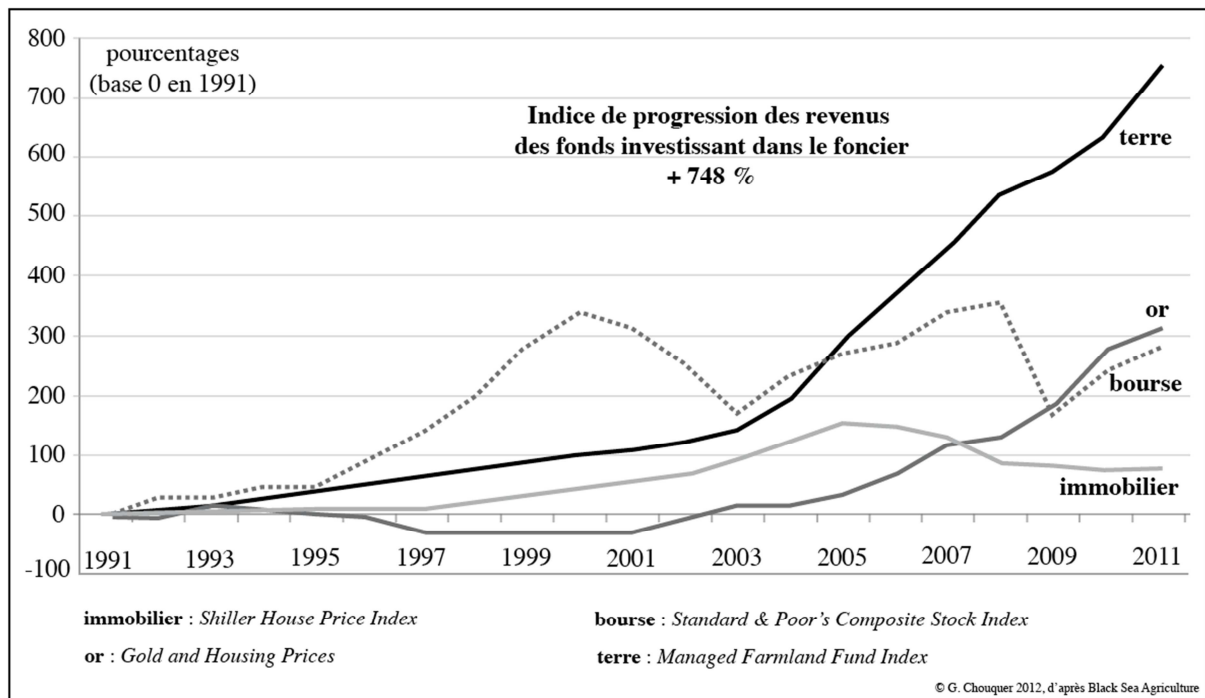
Évidemment, il faut comprendre pourquoi c'est en 2008 que la conscience mondiale s'éveille sur ce sujet, et pourquoi l'accélération de l'information se produit à un moment bien particulier de l'histoire récente. Dans le schéma suivant, établi par la *FAO*, on peut observer l'évolution du prix de cinq catégories de produits fondamentaux depuis 1990, l'indice 100 correspondant à la période de référence 2002-2004. La virulence de la crise de 2008 y est

nettement lisible, mais également l'absence d'un retour à une situation de stabilité. Les prix connaissent de nouvelles hausses en 2009 et surtout 2010, au point de conduire les responsables de la *Banque Mondiale* et de la *FAO* à lancer des alertes pressantes au début de 2011.



Évolution des indices de prix de cinq productions de base de l'agriculture dans le monde de 1990 à 2011 (source FAO).

Ce qui se produit est donc un double mouvement : d'une part une hausse des prix agricoles qui pose la question de la faim pour les pays les plus démunis, ceux qui ont recours au Programme Alimentaire Mondial, et celle de la sécurité alimentaire pour les pays qui n'ont pas assez de terres agricoles chez eux pour leur propres besoins alimentaires ; d'autre part, une hausse verigineuse des rendements financiers tirés des investissements fonciers. Si on compare les courbes des revenus des investissements, la croissance du foncier est la plus spectaculaire, surtout depuis 2003-2004.



Évolution de l'indice de quatre secteurs des investissements financiers de 1991 à 2011.

Un nouveau modèle économique

Les pays et investisseurs qui font pression pour obtenir des terres couvrent un large spectre. Bien entendu on y trouve les pays qui ont un réel problème de sécurité alimentaire, comme l'Arabie Saoudite qui doit importer la quasi-totalité de sa nourriture. Il y a les pays qui ont des besoins énergétiques et qui vont cultiver chez d'autres le palmier à huile ou le jatropha dont ils ont besoin. Mais les motifs spéculatifs sont également importants. Les investisseurs sont les pays qui ont de fortes réserves monétaires, comme la Chine, les Émirats arabes unis, l'Arabie Saoudite, la Corée du Sud. Ce sont aussi des entreprises publiques, parapubliques ou privées qui diversifient leurs placements et investissent dans la production agricole. Pour certains, la constitution d'un capital foncier de plusieurs dizaines ou centaines de milliers d'hectares est l'acte premier.

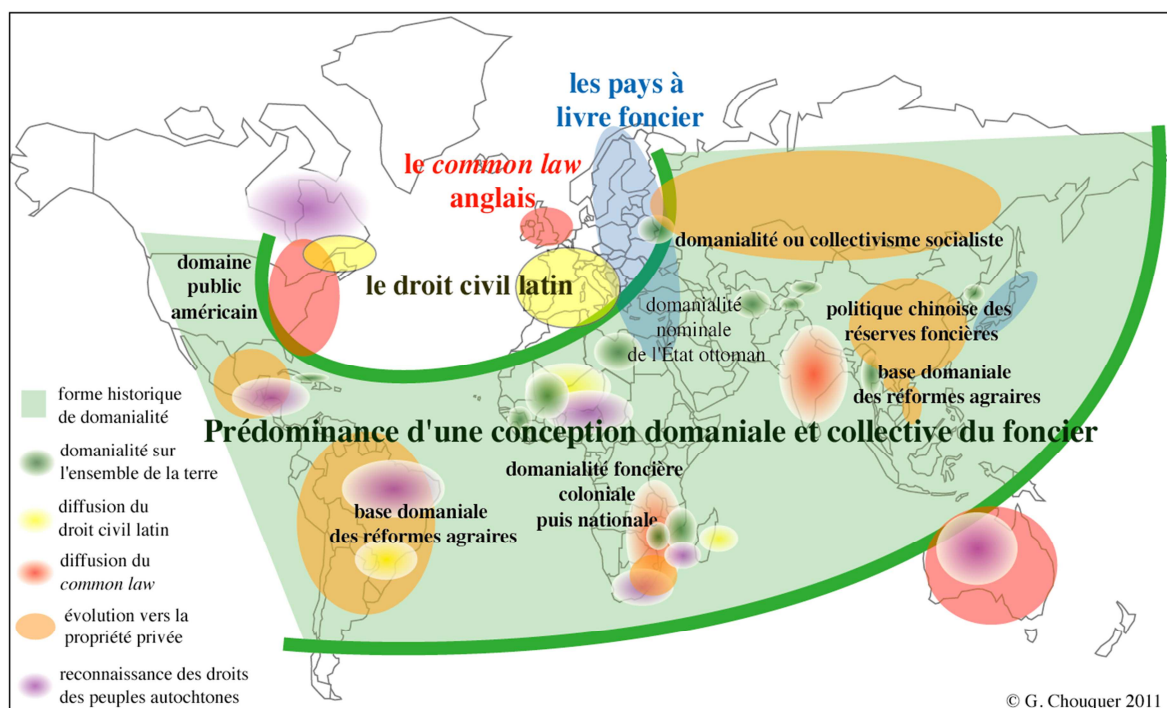
Cette pression commerciale sur les terres n'est pas compréhensible si on ne tient pas compte de l'évolution qui la sous-tend, à savoir la financiarisation de l'activité agricole. La terre, sous la forme marchande du foncier agricole, se trouve embarquée dans un processus plus général qui est l'entrée de la production agricole dans le marché néolibéral. Il n'y aura bientôt plus d'exception agricole, c'est-à-dire de protection particulière pour ce secteur d'activités. Ensuite, dans ce nouveau modèle économique, le contrôle de la production importe autant que celui de la terre elle-même, la terre n'étant plus le référent principal du processus de production, l'unique enjeu de la compétition. Cette banalisation de la base matérielle du foncier passe par des techniques de financiarisation qui sont à l'origine de ce qu'on commence à appeler "l'agriculture de firme". Ainsi, les terres que les États hôtes concèdent aux entreprises sont, désormais, assez souvent porteuses de montages économiques et financiers qui changent le rapport à la terre, parce qu'elles l'inscrivent dans l'espace économique néolibéral.

Les catégories changent. Des notions comme rural (en tant que milieu de vie autant que forme économique), paysan (comme type social constitutif d'une identité locale), agriculture (en tant que domaine d'activité aux limites franches), stabilité (comme horizon de la production et de la richesse, autant que du mode de travail et de vie), perdent de leur sens pour d'assez nombreux espaces soumis à d'autres rapports sociaux de production. Des pays comme l'Argentine et l'Afrique du Sud sont les lieux d'expérimentation de cette agriculture de firme. Le résultat de ce nouveau modèle économique est une série d'évolutions :

- la concession plutôt que le commerce des terres ;
- la mondialisation de la concession des terres ;
- la délocalisation systématisée ;
- la contractualisation généralisée entre partenaires (l'État en étant un) en lieu et place de la régulation étatique et/ou internationale ;
- l'agronomie définitivement industrialisée ;
- et, par conséquent, la contestation elle aussi amplifiée et mondialisée.

Une base juridique contestable : la domanialité

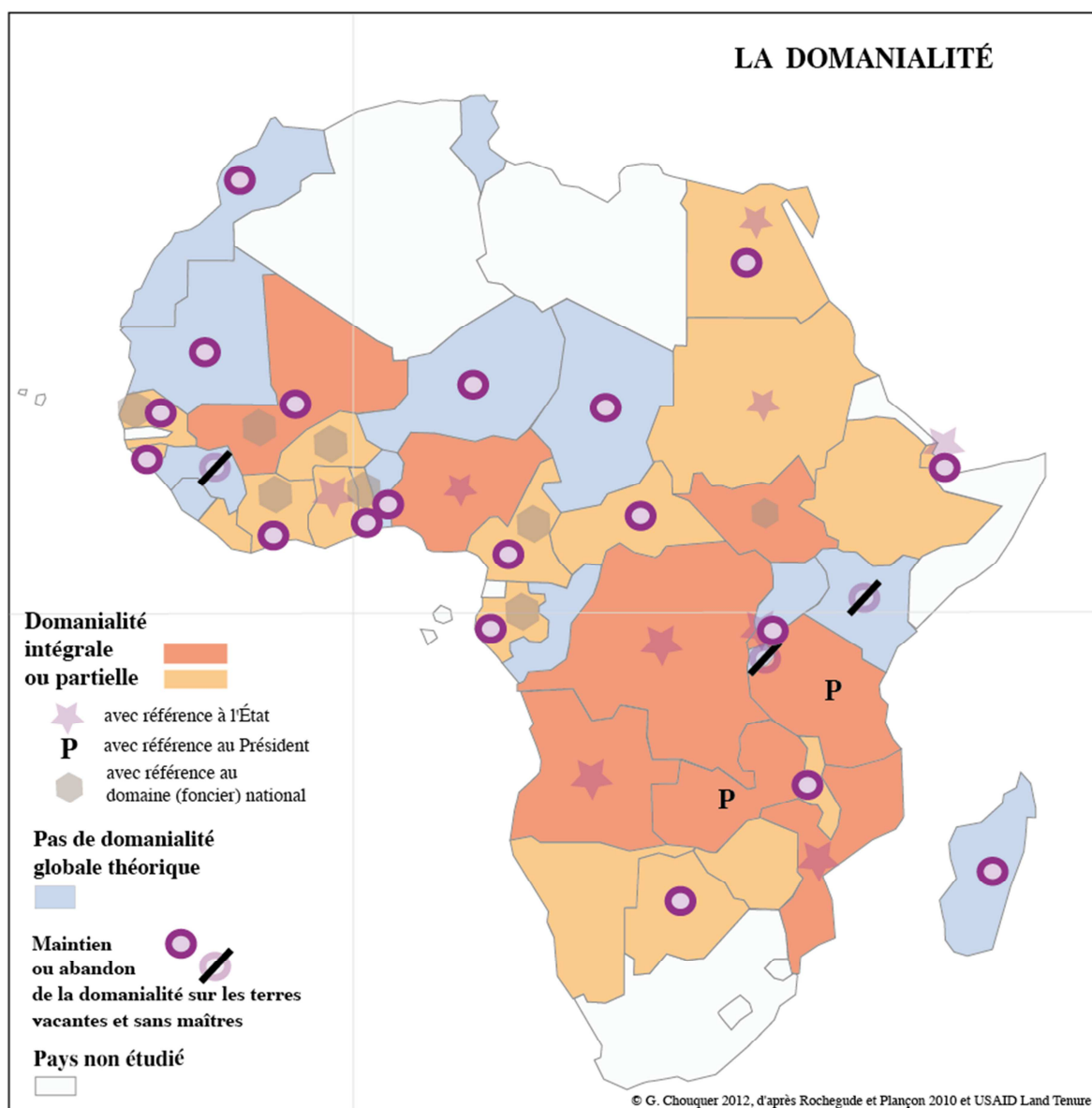
Pour réaliser les transferts fonciers sur des surfaces considérables et dans des temps assez courts, les parties prenantes au contrat ont besoin de se fonder sur deux mythes complémentaires qui sont censés justifier le processus d'appropriation. Le premier est de présumer que les terres sont vacantes, ce qui n'est que rarement le cas. Le second est de décider que lorsque les terres sont vacantes, elles sont sans maîtres, c'est-à-dire sans "propriétaire" ou mieux sans forme d'appropriation, et qu'elles doivent pour cette raison revenir aux instances gouvernementales, lesquelles peuvent alors en disposer librement. Vacuité et domanialité sont les deux notions centrales du processus. Or elles sont un résidu de l'histoire, et notamment de l'histoire coloniale.



Prédominance de la conception juridique domaniale, d'origine historique, dans le monde actuel.

Concernant la domanialité, d'assez nombreux États dans le monde ont recours à une conception particulière de la domanialité qui n'a rien à voir avec la catégorie du domaine public telle qu'on la trouve dans la plupart des pays et qui est très bien délimitée. Dans ces pays, on observe des situations dans lesquelles la totalité ou une grande partie des terres du pays sont déclarées « domaine national » ou « fonds étatique de terres », ce qui permet aux gouvernements d'en disposer, même si elles sont occupées.

L'exemple de l'Afrique est illustratif : plus de 25 pays ont défini dans leur dispositif législatif une domanialité de ce type, globale ou partielle. Et dans ceux où elle n'existe pas, la loi conserve néanmoins assez souvent une forme de domanialité sur les terres vacantes et sans maître (intégrées au domaine privé de l'État), ce qui permet aux gouvernements d'en disposer. C'est ce qu'a prouvé l'exemple de Madagascar, lorsque le président Ravalomanana ou des autorités régionales avaient cru pouvoir disposer de la terre pour en attribuer d'immenses portions à des entreprises étrangères.



Les contours de la domanialité en Afrique

Les nouvelles voies du droit et des politiques foncières

Face à un phénomène aussi massif et aussi lourd d'implications économiques et sociales, les moyens d'action ne sont pas inexistantes mais ils sont faibles, sauf lorsqu'ils sont relayés par une forte contestation des populations qui peut alors conduire à des suspensions ou abandons de projets (comme au Mozambique, à Madagascar, en Argentine, pour citer quelques exemples).

- la **sécurisation foncière** est une voie envisageable. Le raisonnement est le suivant : on aurait plus de mal à disposer des terres comme on le fait, si les occupants avaient un titre sous une forme quelconque. Plusieurs pays et Institutions internationales se sont engagées dans la production de formes de sécurisation souple (par exemple les *Plans Fonciers Ruraux* en Afrique de l'Ouest ou du *Social Domain Tenure Model* expérimenté en Éthiopie). Ceci dit, le fait de sécuriser et de titrer est un rempart, mais limité. On a l'exemple de la firme suisse Addax en Sierra Leone qui, pour exproprier de façon légale et transparente les occupants de terres dont elle a besoin pour ses activités, a procédé à une campagne de titrement préalable ! Dans ce cas, le titre ne protège que partiellement. Il empêche que l'expropriation se fasse dans des conditions discrétionnaires et sans contrepartie financière, ce qui est déjà très important.

- le Notariat français, relayé par le Notariat international, défend le **principe du titrement**, en lien avec le droit civil latin et le développement des institutions ordinales. Fort de son succès en Chine, il propose des actions de titrement, le plus souvent en direction des zones urbaines, dans des pays comme le Vietnam, Haïti, le Qatar, Madagascar, le Brésil. L'Ordre des Géomètres-Experts français apporte son appui à cette action. Il resterait néanmoins à l'adapter encore mieux aux immensités rurales concernées par les acquisitions massives de terres, ce qui rejoint la problématique de sécurisation foncière souple engagée par diverses institutions, et notamment par ONU-Habitat. Pour cela, le travail d'Abdoulaye Harissou sur le *Titre sécurisé simplifié* se fonde sur des analyses très comparables à celles que je développe dans mes travaux, puisque lui comme moi pensons que la domanialité constitue actuellement le frein majeur à toute évolution.

- les **directives volontaires** (*voluntary guidelines*) sont une autre voie pour tenter de réguler : il s'agit d'énoncer des principes normatifs, délimitant les pratiques et d'œuvrer ensuite pour que le plus grand nombre possible de parties prenantes y adhère. Plusieurs institutions en ont proposé, notamment le Rapporteur Spécial de l'ONU pour le Droit à l'Alimentation, Olivier de Schutter. Mais ces directives sont volontaires et non impératives.

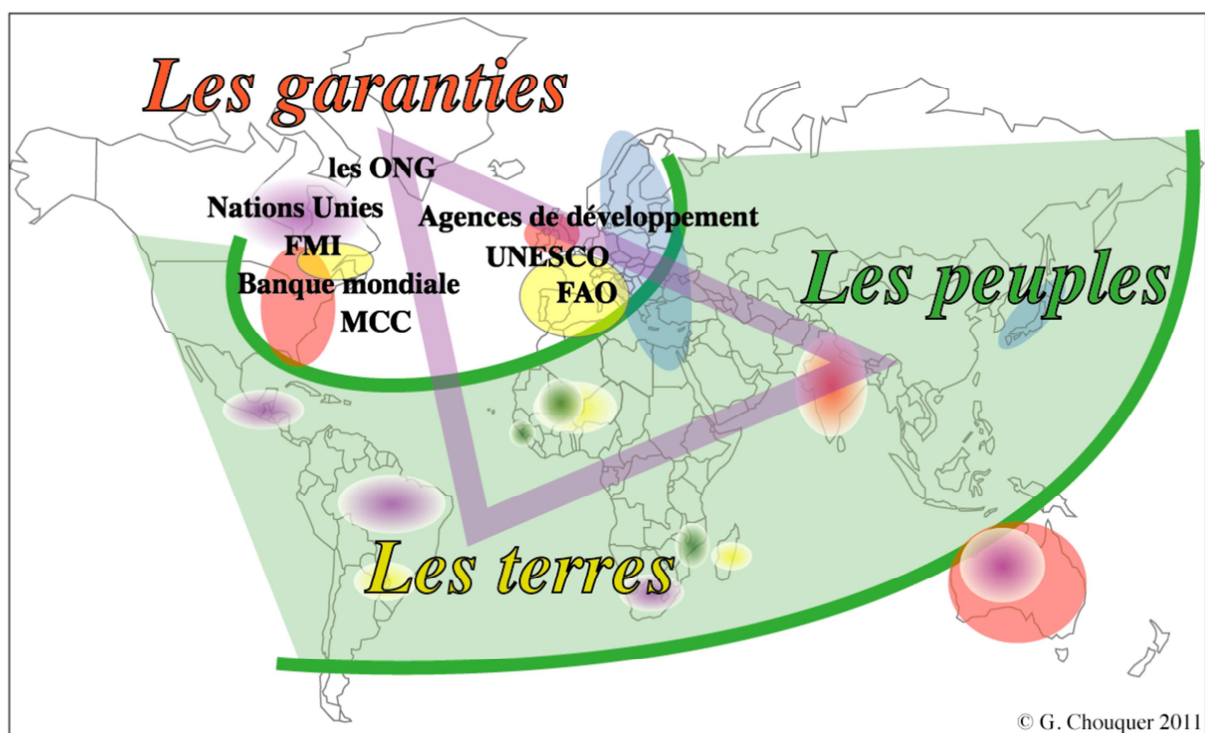
Délocalisation, dys-localisation

Du point de vue des populations locales concernées par les projets agro-industriels qui suivent les vastes concessions de terres, je résume leur situation par trois mots : délocalisation, mobilité, détachement.

Que ce soit du point de vue de l'épargnant, du spéculateur, du militant, du producteur, du consommateur, de l'habitant, bref de tous ceux qui, à un degré ou à un autre, sont concernés par le nouveau mode de production, et par la chaîne qu'il implique, tous ont désormais un rapport différent avec les lieux. Certes, il y a longtemps que les investisseurs pratiquent la

mobilité et que les producteurs délocalisent pour minimiser les coûts de production. Mais la forme actuelle atteint un degré extrême en dissociant les fonctions et les lieux à l'échelle mondiale et en le pratiquant sur des superficies et pour des besoins qui s'annoncent considérables.

On peut dire la chose suivante : le phénomène des appropriations de terre à grande échelle achève d'installer le divorce entre les hommes et les lieux en ce qui concerne l'alimentation, l'énergie et le rapport à la terre. Fondé sur une vision utopique d'un monde qui serait gouverné par une relation triangulaire volontaire entre un pays initiateur (source), un pays d'accueil (hôte) et un pays ou une institution fiduciaires (garant), le mouvement des concessions massives installe en fait une spécialisation de ces trois fonctions à l'échelle intercontinentale. Des continents entiers ou des portions considérables de continents apparaissent comme devant être les hôtes des initiatives des pays en mal de sécurité alimentaire, énergétique ou ayant des fonds spéculatifs à placer.



Une répartition continentale des fonctions (source, hôte, garant), au détriment de l'Afrique et de l'Amérique latine, principalement.

Cette situation aboutit à une gestion de l'espace mondial à un niveau tellement planétaire que les conséquences locales paraissent incommensurables et devant être négligées. L'appétit d'espace que traduisent ces demandes de concessions conduit à une anomalie locale du fonctionnement (c'est ce que je place sous le mot de dys-localisation : une anomalie de la localisation), et de la qualité de ce que l'on appelle « l'être au monde ». Car aucun investisseur, aucun garant fiduciaire, aucun agent développementiste, aucun expert, etc., n'habite dans les espaces ainsi remodelés. Les habitants, déplacés ou non, sont souvent réduits à une occupation interstitielle de l'espace, une fois celui-ci occupé par les immenses cercles d'irrigation des pivots.

Conclusion

Le phénomène des acquisitions ou concessions massives de terres dans le monde est plus que probablement un fait majeur, notamment parce qu'il interfère sur de nombreux aspects de la question foncière dans le monde et qu'il bouleverse les schémas habituels d'analyse. La démonstration n'est pas encore faite qu'il pourrait s'agir d'une véritable opportunité de développement. La situation actuelle est au contraire celle-ci. La pression commerciale sur les terres est rendue de plus en plus forte en raison du poids de l'économie financiarisée plus encore même qu'en raison des besoins alimentaires et énergétiques. Cette pression se déroule dans conditions très mal maîtrisées. Les alternatives et les réponses sont encore très insuffisantes et ouvertes. Les plus radicaux demandent l'arrêt du mouvement en raison des effets désastreux qu'il a sur les populations locales. L'action des populations peut aboutir à des suspensions de projet. D'autres, plus institutionnels, tentent d'apprécier le phénomène et plaident pour son encadrement par des directives incitatives.

Bibliographie

Consulter l'*Observatoire des formes du foncier dans le monde* de FIEF :
www.formesdufoncier.org

Du même auteur

Gérard CHOUQUER, *Aspects et particularités de la domanialité en Afrique de l'Ouest*, fiche, Comité Foncier et Développement, janvier 2011 (disponible également en anglais : *Aspects and characteristics of State-owned land in West Africa*). Fiches disponibles sur le site du comité technique Foncier et Développement.

Gérard CHOUQUER, Le nouveau commerce triangulaire mondial, ou les analogies du foncier contemporain, dans *Etudes rurales* n° 187, janvier-juin 2011, p. 95-130.

Gérard CHOUQUER, Délocalisation et dys-localisation dans le foncier contemporain, dossier La ruée vers la terre, dans *Transcontinentales, Sociétés, Idéologie, Système mondial*, n° 10/11, 2011, disponible : <http://transcontinentales.revues.org/1071>

Gérard CHOUQUER, L'Afrique est-elle disponible ? Ce qu'on voit quand on regarde, dans *Grain de sel*, à paraître en 2012.

Gérard CHOUQUER, *Les acquisitions massives de terres dans le monde. Bulle foncière ou opportunité de développement*, entretiens avec Charlotte Castan, ed. FIEF et Publitoex, Paris avril 2012.

Gérard CHOUQUER, *The global issue of land grabbing. Land bubble or development opportunity?* Interviews with Charlotte CASTAN, translated into English by Robert Reay-Jones, ed. FIEF et Publitoex, Paris avril 2012.

Gérard CHOUQUER, *Terres porteuses, entre faim de terres et appétit d'espace*, ed. Errance Actes-Sud, Paris 2012.

Autres références

Clarissa AUGUSTINUS, Christiaan LEMMEN and Peter VAN OOSTEROM, *Social Tenure Domain Model. Requirements from the Perspective of Pro-Poor Land Management*, papier présenté à la 5e Conférence régionale de la FIG, Accra, Ghana, mars 2006 : http://www.fig.net/pub/accra/papers/ps03/ps03_02_lemmen.pdf

Perrine BURNOD, Rivo ANDRIANIRINA RATSIALONANA, André TEYSSIER, Landry RAMAROJOHN, *Après Daewoo ? Etat des lieux et perspectives des appropriations foncières à grande échelle à Madagascar*. International Land Coalition, Cirad, Observatoire du Foncier 2010. Initiative CPL. 56 p. (disponible sur Internet)

Michel CLAVÉ (dir.), *Les cessions d'actifs agricoles à des investisseurs étrangers dans les pays en développement*, Rapports et documents du Centre d'Analyse Stratégique, juin 2010, 108 p.

Lorenzo COTULA, *Acquisitions foncières en Afrique : que disent les contrats ?*, ed. IIED, Londres, 2011, 58 p.

Lorenzo COTULA, Sonja VERMEULEN, Rebeca LEONARD et James KEELEY, *Land grab or development opportunity ? Agricultural investment and international land deals in Africa*, IIED / FAO / IFAD, London et Rome 2009, 120 p., ISBN : 978-1-84369-741-1.

Shepard DANIEL et Anuradha MITTAL, *(Mis)investment in Agriculture. The Role of the International Finance Corporation in Global Land Grabs*, Préface de Howard G. Buffett, ed. The Oakland Institute, Oakland (Californie) 2010, 54 p.

Pierre DARDOT et Christian LAVAL, *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, ed. La Découverte, Paris 2009, 504 p.

Klaus DEININGER et Derek BYERLEE, *Rising Global Interest in Farmland. Can it yield sustainable and equitable benefits ?*, ed. The World Bank, Washington 2011, 214 p.

Laurent DELCOURT (coord.), *Pressions sur les terres. Devenir des agricultures paysannes. Points de vue du Sud*, coll. Alternatives-Sud, ed. Syllepse, Paris 2010, 216 p.

Olivier DE SCHUTTER, *Comment détruire la paysannerie mondiale de manière responsable*, 4 juin 2010 ; <http://www.project-syndicate.org/commentary/responsibly-destroying-the-world-s-peasantry/French>

Olivier DE SCHUTTER, *Le droit à l'alimentation*, rapport pour la 65^e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, 11 août 2010, 27 p. http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20101021_access-to-land-report_fr.pdf

Alain DURAND-LASSERVE et Étienne LE ROY, *La situation foncière en Afrique à l'horizon 2050*, ed. Comité technique "Foncier et Développement" et AFD, Paris janvier 2012, 156 p.

Stig ENEMARK, *From Cadastre to Land Governance in Support of the Global Agenda. The Role of Land Professionals and FIG*, article publié par International Federation of Surveyors, Décembre 2010.

Jacques GASTALDI, "Le plan foncier rural en Afrique de l'Ouest", dans *Études Foncières*, n° 83

Jacques GASTALDI, "Les politiques foncières et le cadastre rural", 5e conférence de la FIG, Accra (Ghana), mars 2006.

Hafez GHANEM, Politiques et institutions à l'appui des petites exploitations agricoles, dans *Études rurales* n° 187, janvier-juin 2011, p. 63-78.

Gouvernance foncière et sécurisation des droits dans les pays du Sud. Livre blanc des acteurs français de la Coopération, Comité technique Foncier et Développement, juin 2009, 128 p.

Grain 2012 : *Un tableau de données sur plus de 400 cas d'accaparements des terres dans le monde*, mis en ligne le 22 mars 2012. <http://www.grain.org/fr/article/entries/4482>

Abdoulaye HARISSOU, *La terre, un droit humain*, Préface de Jacques Chirac et Abdou Diouf, ed. Dunod, Paris 2011, 196 p.

Philippe LAVIGNE DELVILLE (dir.), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, ed. Karthala et Coopération française, Paris 1998, 744 p.

Les appropriations de terres à grande échelle. Analyse du phénomène et propositions d'orientations, Comité technique "Foncier et Développement" (AFD-MAEE), juin 2010, 56 p.

<http://www.foncier-developpement.org/vie-des-reseaux/le-projet-appui-a-lelaboration-des-politiques-foncieres/les-appropriations-de-terres-a-grande-echelle-analyse-du-phenomene-et-propositions-dorientations>

Étienne LE ROY, *La terre de l'autre. Une anthropologie des régimes d'appropriation foncière*, ed. LGDJ, coll. droit et société, Paris 2011, 448 p.

Paul MATHIEU, *Les acquisitions internationales à grande échelle de terres agricoles. Enjeux, perspectives, risques et opportunités*, présentation au séminaire de Montpellier, 3 septembre 2009, disponible sur le site du CIRAD.

Michel MERLET et Clara JAMART, avec la collaboration de Mathieu Perdriault et Samuel L'Orphelin, *Commercial pressures on Land Worldwide. Issues and Conceptual framework for ILC study*, ILC, mars 2009, 26 p.

Frédéric MOUSSEAU et Anuradha MITTAL, *Understanding Land Investment Deals in Africa, Country report : Mozambique*, The Oakland Institute, 2011, 63 p.

Frédéric MOUSSEAU et Anuradha MITTAL, *Understanding Land Investment Deals in Africa, Country report : Zambia*, The Oakland Institute, 2011, 60 p.

Frédéric MOUSSEAU et Anuradha MITTAL, *Understanding Land Investment Deals in Africa, Country report : Tanzania*, The Oakland Institute, 2011, 59 p.

Frédéric MOUSSEAU et Granate SOSNOFF, *Understanding Land Investment Deals in Africa, Country report : Sierra Leone*, The Oakland Institute, 2011, 59 p.

Frédéric MOUSSEAU et Granate SOSNOFF, *Understanding Land Investment Deals in Africa, Country report : Ethiopia*, The Oakland Institute, 2011, 65 p.

Hubert OUÉDRAOGO, De la connaissance à la reconnaissance des droits fonciers africains endogènes, dans *Etudes rurales* n° 187, janvier-juin 2011, p. 79-94.

André TEYSSIER, Landry RAMAROJOHN et Rivo ANDRIANIRINA RATSIALONANA, Des terres pour l'agro-industrie internationale ? Un dilemme pour la politique foncière malgache, dans *EchoGéo*, 11, 2010, décembre 2009-Février 2010.

<http://echogeo.revues.org/11649#ftn8>